

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 4 novembre 2016

**3<sup>ème</sup> Commission**  
**N° CP-2016-10-3-6**

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**SOUTIEN FINANCIER A L AERODROME DE MULHOUSE HABSHEIM**

Résumé : Le présent rapport propose l'attribution d'une contribution de 60 000 € au Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (Syma), constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et du Conseil départemental, pour participer à l'équilibre de son programme d'investissement.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports en date du 30 septembre 2016.

La gestion de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim est confiée au Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (Syma), constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et du Conseil départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

En application des statuts et notamment de son article 4, l'objet de ce syndicat est d'équiper et d'exploiter ses installations et d'en développer toute activité de valorisation.

La vocation initiale et principale de cet aérodrome est l'aviation légère et sportive.

Statutairement, le montant de la contribution, nécessaire à l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget, est calculé de la manière suivante :

- Département : 30 %
- M2A : 70 %.

Le Syndicat mixte s'est engagé dans une stratégie de développement visant à prévoir en investissement, à court terme :

- le réaménagement du restaurant « Le Petit Prince » et son raccordement au chauffage urbain,
- la création d'une aire de grand passage,
- la modification du mode de gestion des titres d'occupation ainsi que le développement de hangars à avion,
- la réorganisation et/ou la mise aux normes des stations d'avitaillement,

et, à moyen terme, l'implantation d'une zone d'activités de 10 hectares.

L'exécution des projets estimés à 5,97 M€ HT est la suivante :

- 2016 : achèvement de l'aire de grand passage pour 0,47 M€ HT,
- 2017 : réaménagement du restaurant « Le Petit Prince » avec création d'un business-center (y compris des locaux associatifs) et réorganisation des stations d'avitaillement pour un montant globalisé de 2,2 M€ HT,
- au-delà de 2017 : hangars à avion pour 0,1 M€ HT et viabilisation de la zone économique pour 3,2 M€ HT.

Le financement prévisionnel de ces projets s'établit comme suit :

- en 2016 : l'aire de grand passage, le début du réaménagement du restaurant « Le Petit Prince » et de l'installation des nouveaux hangars à avion, par voie d'autofinancement et participations de M2A et du Département,
- en 2017 : la poursuite du réaménagement du restaurant « Le Petit Prince » et de l'installation des nouveaux hangars à avion et la 1<sup>ère</sup> tranche de la viabilisation de la zone économique, par voie d'autofinancement, participations publiques de M2A et du Département et par emprunt,
- en 2018 : l'achèvement du réaménagement du restaurant « Le Petit Prince » et la 2<sup>ème</sup> tranche de la viabilisation de la zone économique, par le biais des participations publiques de M2A et du Département et du produit de la vente de la 1<sup>ère</sup> tranche de la viabilisation de la zone économique,
- en 2019 : la 3<sup>ème</sup> tranche de la viabilisation de la zone économique et divers postes dont le début du remboursement d'emprunt, par le biais des participations publiques de M2A et du Département et du produit de la vente de la 2<sup>ème</sup> tranche de la viabilisation de la zone économique.

Dans ce cadre, un emprunt de 2,280 M€ serait contracté.

Le Département est sollicité pour contribuer à l'équilibre de ce programme d'investissement à hauteur de 0,24 M€ pour la période 2016-2019, dont 60 000 € dès 2016.

Pour autant, la projection de l'impact de cette stratégie de développement sur l'équilibre de la section de fonctionnement n'est pas connue à ce jour et demeure incertaine notamment en raison de la baisse des redevances des hangars à avions et du rythme de la vente des terrains de la zone économique.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'attribuer une contribution d'un montant de 60 000 € en faveur du Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (Syma) pour participer au développement de cette infrastructure aéroportuaire. Il est précisé que cette contribution fera l'objet d'un versement unique,

- d'autoriser le prélèvement du montant correspondant sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204151, code programme 1342, service 190.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN